



Refus de prise en charge assurance

Par **FROUFROU**, le **07/06/2011** à **08:26**

Bonjour,

E n Mars 2008, j'ai souscrit un prêt automobile de 12000 euros avec une assurance Décès incapacité maladie.

Des renseignements complémentaires ont été demandé à mon médecin pour validation de mon assurance.

Aujourd'hui, atteinte d'un cancer, je demande à bénéficier de cette assurance.

Le cabinet de courtage me répond qu'aucune assurance n'avait été validée sur ce contrat...

Je n'ai jamais été avertie de ce refus ni par ma banque, ni par le cabinet de courtage et 30 mois après le début de ce prêt, je continue à payer ces assurances.

Ai je un recours?

D'avance merci

Cordialement

MME PROVENT

Par **alterego**, le **08/06/2011** à **20:18**

Bonjour

Sans avoir connaissance du contrat, il n'est pas facile de vous répondre.

"Des renseignements complémentaires ont été demandé à mon médecin pour validation de mon assurance."

Avez-vous trace de cela ?

Avez-vous relu votre contrat ? L'aviez-vous lu avant d'apposer votre signature. Autant de questions parce l'absence de cette garantie aurait dû vous interpeller.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un refus de l'assureur ou de la banque mais plutôt que le cabinet de courtage a omis d'inclure la garantie dans le contrat, ce qui est grave, le courtier étant aux intérêts de l'assuré.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.** [/citation]